

Aménagement des examens

Le 31 décembre 2015



Signalez-vous

Étudiant en situation de handicap, pour le bon déroulement de vos examens signalez-vous auprès de votre UFR (après avoir constitué votre dossier au pôle handicap)

- * 1^{re} étape : [constitution du dossier au pôle handicap](#)
- * 2^e étape : faire une [demande d'organisation d'aménagement à l'UFR](#)